



CLUB FÉLIN DE L'OUEST
12, rue du Cerisier – 85200 SERIGNÉ – Tél : 06 65 35 49 68
Mail : viviercfo85@gmail.com – site : <http://clubfelinouest.fr/>



LA ROCHE SUR YON

École Les Établières - Route de Nantes, Ront-point Bernard Palissy - 85015 La Roche-sur-Yon

Juges invités :

Alise BRISSON - Martine CAILLARD - Marie-Claude LEMAIGRE - Céline SOUCASSE

Thème de décoration : **les fleurs !**

LE CLUB FELIN DE L'OUEST sera heureux de vous accueillir les 14 et 15 avril 2018 à La Roche sur Yon.

- **Samedi : spéciale ?**
- **Dimanche : spéciale ?**

Tous les chats et chatons doivent être identifiés (tatouage ou puce électronique).

Les vaccins contre le typhus, le coryza et la leucose sont fortement conseillés. Les chats provenant de l'étranger doivent obligatoirement être vaccinés contre la rage.

Le contrôle vétérinaire sera effectué le samedi de **7h30 à 9h30** et le dimanche de **8h30 à 9h30**. Les décisions prises par le vétérinaire sont sans appel. N'oubliez pas d'apporter le carnet de santé à jour des vaccinations ainsi que la carte d'identification. **De plus à fin d'éviter toute contestation joindre copie du titre déjà obtenu ou copie de la demande de titre en cours.**

Ne peuvent être inscrit que les chats de race, les chats doivent posséder un pedigree LOOF (hors chats de maison). En attente de pedigree, il est **OBLIGATOIRE** de fournir le récépissé de la demande de pedigree, **et m'adresser copie. Tout chat qui n'aura pas son numéro d'enregistrement le matin de l'exposition se verra refusé l'entrée à l'exposition.**

Tout chaton à vendre doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.

IMPÉRATIF, tout engagement doit être accompagné de son règlement pour être définitif, libellé à l'ordre du CFO. Pour toute annulation reçue au plus tard le **lundi 9 avril à minuit**, le remboursement se fera déduction faite de la somme de 15 € pour frais de dossier. Après cette date l'inscription sera due en totalité.

Clôture des inscriptions : **lundi 2 avril 2018 à minuit.**

La vente des chats, lors de l'exposition est autorisée à condition de l'avoir spécifiée sur la feuille d'engagement et est sous l'entière responsabilité du vendeur. Les éleveurs procédant à la vente de 2 portées et plus par an doivent posséder un n° de Siret et disposer d'une attestation de connaissance délivrée par la Draff et pouvoir présenter à tout moment, le registre « *Entrées et Sorties* » tenu à jour.

Les éleveurs ne vendant pas plus d'une portée par an et par foyer fiscal doivent présenter le n° d'accusé de réception LOOF de la demande de pedigree des chats de race.

L'exposant s'engage à ne pas quitter la salle et à laisser les chats dans les cages jusqu'à 18h30 par simple respect pour les visiteurs et organisateurs.

Tarifs participation (demi-tarif pour les chats de maison)

Nombre de chats	Adhérent 1 j.	Non adhérent 1 j.	Adhérent 2 j.	Non Adhérent 2 j
Droit d'inscription forfaitaire	8 €	9 €	8 €	9 €
1 ^{er} et 2 ^e chat	29,00 €	33,00 €	36,00 €	39 €
3 ^e à 5 ^e chat	25,00 €	29,00 €	29,00 €	33,00 €
6 ^e à 10 ^e chat	22,00 €	23,00 €	25,00 €	29,00 €
Forfait à partir du 11 ^e chat	210,00 €	230,00 €	250,00 €	270,00 €

Adhésion au CFO année 2018 : **29 €**

SQR - Examen de conformité : **10 €** si chat inscrit en jugement traditionnel ()

20 € si non inscrit en jugement traditionnel ()

TOTAL (droit inscription + participation chat + [SQR + adhésion])